



Saisie huissier compte bancaire

Par jeannick

Bonjour à vous, je suis retraitée, je viens de subir une deuxième saisie sur mon compte bancaire par le même huissier en date du 27/8/2021 , alors que je lui ai fait parvenir la copie du dépôt d'un dossier de surendettement en date du 23/8/2021. Je touche 900? de retraite et maintenant mon compte est à 600? débiteur, à cette date mon compte était créditeur de 100 euros.

N'est-il pas obligé de laisser sur le compte le montant minimum du RSA. Si oui, pourquoi la banque a telle bloquer cette Somme.

Puis je me retourner contre la banque ou l'huissier.

Et quelle procédure engagée ?.

Merci d'avance pour vos réponses.